

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 29 août 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue le lundi 29 août 2016 à dix neuf heures (19h), à la salle du conseil du Centre-Communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
Mme Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M. Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette séance :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adjudication d'un emprunt par billets à la suite des demandes de soumissions publiques ;
- 5.0 Résolution de concordance ;
- 6.0 Résolution de courte échéance ;
- 7.0 Demande de dérogation mineure de M. Jean-François Blackburn pour la propriété du 710, 3^{ième} Avenue Est ;
- 8.0 Affaires nouvelles :
 - 8.01
 - 8.02
 - 8.03
- 9.0 Période de questions ;
- 10.0 Levée de la séance spéciale.

Mot de bienvenue et prière

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

Signification de l'avis de convocation

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2016-130

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

Adjudication d'un emprunt par billets à la suite des demandes de soumissions publiques

ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS A LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

R.2016-131

ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS A LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de la Paroisse de L'Ascension de Notre-Seigneur accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 7 septembre 2016 au montant de 769 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 2015-416. Ce billet est émis au prix de 100.0000 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

30 200 \$	2.08000%	7 septembre 2017
31 100 \$	2.08000%	7 septembre 2018
31 800 \$	2.08000%	7 septembre 2019
32 500 \$	2.08000%	7 septembre 2020
644 100 \$	2.08000%	7 septembre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci ;

Adoptée

Résolution de
concordance

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

R.2016-132

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de L'Ascension de Notre-Seigneur souhaite emprunter par billet un montant total de 769 700 \$:

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o	POUR UN MONTANT DE \$
2015-416	100 000 \$
2015-416	669 700 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet au montant de 769 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2015-416 soit réalisé ;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

Que les billets soient datés du 7 septembre 2016 ;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

Que les billets quant au capital soient remboursés comme suit :

2017	30 200 \$
2018	31 100 \$
2019	31 800 \$
2020	32 500 \$
2021 en 2021)	33 500 \$ (à payer
2021 renouveler)	610 600 \$ (à

Résolution
de
courte
échéance

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

R.2016-133

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER :

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de L'Ascension de Notre-Seigneur émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2015-416, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

Demande
de
dérogation
mineure
de M.
Jean-
François
Blackburn
pour la
propriété
du 710,
3^{ème}
Avenue
Est

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. JEAN-FRANÇOIS BLACKBURN POUR LA PROPRIÉTÉ DU 710, 3^{ÈME} AVENUE EST

R.2016-134

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. JEAN-FRANÇOIS BLACKBURN POUR LA PROPRIÉTÉ DU 710, 3^{ÈME} AVENUE EST

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure, datée 16 août 2016, a été déposée par M. Jean-François Blackburn ;

ATTENDU qu'un plan de construction a été déposé ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet d'autoriser une superficie maximale de 138,79 mètres carrés de bâtiment accessoire ;

ATTENDU que le règlement de zonage N° 2005-304 prévoit à l'article 5.5.1 pour le terrain concerné une superficie maximale de 120 mètres carrés pour la construction de bâtiment accessoire ;

ATTENDU que le terrain est d'une superficie de 1 783,8 mètres carrés ;

ATTENDU que le terrain est d'une largeur de 58,52

mètres ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;

ATTENDU que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU que le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construction conformément au règlement sur les permis et certificats de la Municipalité;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie maximale de 138,79 mètres carrés de bâtiment accessoire au lieu d'une superficie maximale de 120 mètres carrés pour la construction de bâtiment accessoire tel que prévu au règlement de zonage N° 2005-304.

Adoptée

Note : Madame la conseillère Lise Blackburn déclare son intérêt et se retire du vote.

Affaires nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de questions

PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

Levée de la séance spéciale

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2016-135

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance spéciale à 19h20.

Adoptée

— LOUIS OUELLET, maire

— NORMAND DESGAGNÉ,
directeur général et secrétaire-trésorier